

Justificatif de Parution

N° d'annonce: ALS-460606300

Nous soussignés, L'Alsace représenté par son directeur général, Laurent COURONNE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 01/06/2025

Support de parution : L'Alsace

Département de parution : Haut-Rhin



**S.C.P. PIERRE-YVES THUET
ET CAPUCINE HERZOG**

Notaires associés
3 Porte du Miroir - 68100 MULHOUSE
Tél. 03.89.36.51.36.
thuet.herzog@68020.notaires.fr
Successeurs de Maîtres GOETSCHY,
BISCHOFF, JAEGER et WALTMANN

ADJUDICATION FORCEE D'UN APPARTEMENT sis à SAINT-LOUIS (68300), 3 Place de la Gare

Jeudi 19 juin 2025 à 14 heures 30 en l'office notarial, 3 Porte du Miroir à MULHOUSE, dans la procédure d'exécution forcée contre Monsieur Louis MATHIEU, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, à l'extinction des feux, des biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « RESIDENCE EUROPE H » sis à SAINT-LOUIS (HAUT-RHIN) 68300 3 Place de la Gare, cadastré comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
BS	16	1 Place de la Gare	00 ha 06 a 92 ca	Sol

Comprenant les lots de copropriété suivants :

Lot numéro soixante-cinq (65)

A gauche, au deuxième étage du bâtiment H2 : un appartement comprenant : une entrée, un dégagement, quatre chambres, une cuisine, une salle de bains, un W.C., un placard, et deux balcons.

Ainsi que les :

- 475/10.000èmes des parties communes de la catégorie "A",
- 95/1.000èmes des parties communes de la catégorie "C".

Lot numéro cinquante-cinq (55)

Au sous-sol du bâtiment H2 : une cave

ainsi que les :

- 25/10.000èmes des parties communes de la catégorie "A",
- 5/1.000èmes des parties communes de la catégorie "C".

La superficie, telle que définie par la loi Carrez sera mentionnée dans la prochaine publication légale.

L'étiquette énergétique sera mentionnée dans la prochaine publication légale. Les informations sur les risques auxquels ces biens et droits immobiliers sont exposés sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr.

MISE A PRIX : SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00 EUR)

FRAIS ESTIMES : 7 %, droits de mutation en sus (au taux de 6,3185%, le cas échéant), payables le jour de l'adjudication, puis calculés selon le tarif en fonction du prix d'adjudication.

ENCHERES MINIMALES : 1.000,00 .

Les personnes intéressées devront procéder au plus tard 48h avant l'adjudication, à un virement bancaire d'un montant de 20.000,00 représentant :

- un acompte sur le prix d'adjudication, à hauteur de 10.500,00 ,
- une partie des frais, pour 9.500,00 .

Le RIB du compte CDC de l'office notarial sera communiqué par courrier postal ou remis à l'étude sur simple demande. Le solde du prix de vente sera payable dans les huit semaines de l'adjudication, sans intérêts d'ici là. Les amateurs devront impérativement remettre un RIB signé lors de l'adjudication, ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité.

SITUATION D'OCCUPATION : Le bien est occupé par le débiteur.

VISITES DES LIEUX :

- Mardi 3 juin 2025 de 11 heures à 12 heures,
- Mardi 17 juin 2025 de 17 heures à 18 heures.

L'adjudication forcée a lieu à la requête de la **BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE**, élsant domicile en la SELARL ORION AVOCATS ET CONSEILS ZIMMERMANN ET ASSOCIES, représenté par Maître Olivia ZIMMERMANN avocat à MULHOUSE (68100), 21 rue du Printemps, agissant en exécution de la décision du Tribunal Judiciaire de MULHOUSE, du 3 juillet 2020 entrée en force de chose jugée.

L'ordonnance ci-dessus a été notifiée au débiteur.

La mention de la vente forcée est inscrite au Livre Foncier de SAINT-LOUIS. Le cahier des charges, ainsi que les actes de procédure complets sont déposés en l'office notarial, où chacun peut en prendre connaissance, sans frais.

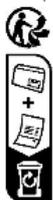
Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation de la mise à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal Judiciaire au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication même doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier dudit tribunal.

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus de faire valoir leurs droits, par une inscription à prendre avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Pierre-Yves THUET.

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Adjudication/Haut-Rhin/MULHOUSE/L-Alsace/EXECUTION-FORCEE-BNP-BANQUE-PERSONAL-FINANCE-M.-Louis-MATHIEU.html>



Laurent Couronne
Directeur général de L'Alsace



Laurent COURONNE
Directeur Général
L'ALSACE